

# Fiche de synthèse départementale

## Notice méthodologique

### Précisions sur les sources de données et leur traitement

Après avoir cliqué sur le département de votre choix, six rubriques sont proposées. Les éléments ci-après en complètent les informations et sont fournis selon l'ordre de présentation des rubriques.<sup>1</sup>

#### Quelques définitions générales :

**Tués** = victimes décédées sur le coup ou dans les 6 jours qui suivent l'accident. Pour obtenir le nombre de tués à trente jours utilisé dans la plupart des pays, on utilise actuellement un coefficient multiplicateur de 1,057.

**Blessés** = victimes non tuées (ces blessés peuvent décéder après les six jours, mais ils sont considérés comme blessés)

**Blessés graves** = blessés dont l'état nécessite plus de 6 jours d'hospitalisation

**Blessés légers** = blessés dont l'état nécessite de 0 à 6 jours d'hospitalisation ou un soin médical.

**Victimes graves** = **tués** (décédés sur le coup ou dans les 6 jours qui suivent l'accident) + **blessés graves** (plus de 6 jours d'hospitalisation)

### 1<sup>ère</sup> rubrique : Données générales

#### Synthèse

Dans la partie traitant des comparaisons portant sur les parts de victimes graves ou de tués par rapport à la moyenne France sur la période 2000-2004, les commentaires s'appuient sur les résultats d'une loi statistique qui, dans le cadre d'une thématique donnée (alcool, nuit, chocs frontaux, etc.) s'applique plus particulièrement à la distribution des accidents corporels, mortels ou graves. Il est admis que le test de significativité qui en découle peut être appliqué « par approximation » au traitement des victimes. L'intérêt de cette approche est d'apporter statistiquement davantage de certitude dans les conclusions. Autrement dit, en signalant que tel résultat s'écarte significativement de la moyenne, le risque de commettre une erreur est ici minimisé. Dans le cadre de cette synthèse, on ne s'est intéressé qu'aux données situées au-dessus de la référence (moyenne France) et, pour raisons techniques, la thématique « accidents impliquant au moins un poids-lourds » n'a pu être traitée à temps.

#### Population

Source : Insee - Population totale sans doubles comptes

#### Parc de voitures de tourisme :

Comité des constructeurs français d'automobiles

---

<sup>1</sup> pour l'instant, les Départements d'Outre-Mer ne sont pas renseignés

### **Part des tués locaux**

Source : fichier national des accidents

### **Longueurs et débits des réseaux**

Sources : Données locales

Le débit d'un réseau, exprimé en véhicules/jour, correspond à la moyenne des débits des sections de comptages, pondérés par les longueurs de ces sections dans le cadre de la mise à jour des indicateurs d'accidentologie locale et se réfèrent à la dernière actualisation disponible.

### **Tués et Blessés**

source : fichier national des accidents

## **2<sup>ème</sup> rubrique : L'indicateur d'accidentologie locale**

Les résultats de la présente édition sont, au même titre que ceux publiés dans le bilan de l'année 2004, provisoires. L'IAL 2000-2004 définitif sera publié à l'été 2005. Pour en savoir plus : [http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr/IMG/Synthese/DR\\_DAC.pdf](http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr/IMG/Synthese/DR_DAC.pdf)

Il est à signaler que les prochaines éditions de l'IAL feront l'objet d'une publication similaire.

## **3<sup>ème</sup> rubrique : Evolution récente**

Source: fichier national des accidents.

Les données sont provisoires avec intégration des reliquats pour l'année en cours et définitives pour la référence (période des 4 années précédentes).

## **4<sup>ème</sup> rubrique : Ages**

### **Population**

Source :Insee

**Les résultats 5 ans** correspondent à la moyenne annuelle établie sur les résultats définitifs des 4 dernières années.

(source: fichier national des accidents)

Dans les cas d'âge indéterminé, ils sont pris en compte dans le total des tués qui représente la base de référence du calcul des pourcentages.

## **5<sup>ème</sup> rubrique : Catégories d'usagers**

**Les résultats 5 ans** correspondent à la moyenne annuelle établie sur définitifs des 4 dernières années.

(source: fichier national des accidents)

Dans cette rubrique, les « **Motocyclettes** » se composent des scooters immatriculés, des motocyclettes et des side-cars . Les indéterminés sont comptabilisés dans la catégorie « Autres ».

## 6<sup>ème</sup> rubrique : Données complémentaires

### Ratio victimes graves :

Source : fichier national des accidents, données définitives des 4 dernières années

VG = victime grave

Rappel : Victimes graves = tués (décédés sur le coup ou dans les 6 jours qui suivent l'accident) + blessés graves (plus de 6 jours d'hospitalisation)

pourcentage collisions frontales = VG des accidents en collisions frontales / VG ensemble des accidents

pourcentage obstacles fixes = VG des véhicules ayant percuté un obstacle fixe / VG ensemble des accidents

Les obstacles fixes recensés au niveau du fichier national des accidents comprennent notamment les véhicules en stationnement, les arbres, les glissières, les murs, les piles de pont, les divers supports et poteaux, le mobilier urbain, les parapets, les îlots, refuges, bornes, les bordures de trottoir, les fossés, talus, parois rocheuses...

pourcentage sur arbres = VG des véhicules ayant percuté un arbre / VG ensemble des accidents

pourcentage dans les accidents impliquant un PL = VG dans les accidents impliquant au moins un poids lourd / VG ensemble des accidents

### Ratio tués :

Source : fichier national des accidents, données définitives des 4 dernières années (période de référence de l'évolution récente)

pourcentage sur arbres = tués des véhicules ayant percuté un arbre / tués ensemble des accidents

### Conditions générales :

**Nuit** = Tout ce qui n'est pas plein jour (nuit, aube et crépuscule)

pourcentage nuit = VG accidents de nuit / VG ensemble des accidents

**Week-end** = Samedi, dimanche, veille de fêtes et fêtes

pourcentage week-end = VG accidents week-end / VG ensemble des accidents

**Alcool** : ratio = VG des accidents avec alcool (0.5g et plus) / VG des accidents à taux d'alcoolémie connu

Les accidents avec alcool sont ceux dans lesquels au moins un des conducteurs impliqués a un taux d'alcoolémie positif.

Les accidents sans alcool sont ceux dans lesquels l'ensemble des conducteurs a un taux d'alcoolémie inférieur au taux maximum autorisé

Les accidents avec alcool et les accidents sans alcool forment les accidents au taux d'alcoolémie connu